



# NOUS POUVONS GAGNER !

Du 15 au 23 septembre,

## Amplifions La mobilisation



La mobilisation interprofessionnelle des salariés du 7 septembre 2010 à l'appel de l'ensemble des syndicats est d'une ampleur inégalée depuis de nombreuses années.

2 735 000 en France  
30 000 dans la Drôme :  
25 000 à Valence, 5 000 à Montélimar

Le 7 de l'avis des observateurs (quelle que soit la référence prise : média, organisations syndicales, police), représente le niveau de mobilisation atteint au plus fort des précédentes réformes sur les retraites (Fillon, Juppé, Balladur).

Le gouvernement campe sur l'essentiel de son projet de réforme des retraites. Pour autant, les évolutions certes très insuffisantes concédées par Sarkozy, démontrent que le rapport de force fait bouger les lignes.

Quoi qu'il arrive le 15 septembre, lors du vote de la loi sur les retraites à l'Assemblée Nationale, la bataille continue.

Après les députés, ce seront les sénateurs qui examineront le texte avant qu'il revienne une nouvelle fois à l'Assemblée Nationale.

Avant le débat au sénat, les organisations syndicales appellent à faire du 23 Septembre, une grande journée de grève et de manifestations.

**Rien n'est joué !**  
**Tant que les salariés n'ont pas dit**  
**Leur dernier mot !**  
**En amplifiant encore la mobilisation,**  
**NOUS POUVONS GAGNER !**

### Droit de grève Questions Réponses

*Je suis salarié de droit privé, dans une PME. Ai-je le droit de faire grève le 23 septembre?*

Oui, les salariés du privé ont le droit de faire grève sans déposer un préavis.

*Il n'y a pas de syndicat dans mon entreprise. Est-ce que je peux faire grève le 23 septembre ?*

Oui, tout salarié, syndiqué ou non, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il obéit à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

*Le salarié doit-il se déclarer gréviste ?*

L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence. C'est au salarié à se déclarer gréviste auprès de l'employeur.

*Je veux faire grève. Comment ça marche ?*

Vous pouvez faire une ou plusieurs heures de grève. Votre retenue de salaire sera proportionnelle au nombre d'heures de grèves. On retiendra 8,86 € par heure de grève à un salarié au SMIC.

Pour plus d'info, contactez  
l'UD CGT 26  
04 75 56 68 68  
[udcgt26@cgt-drome.org](mailto:udcgt26@cgt-drome.org)

### LE 23 SEPTEMBRE

Tous en grève pour l'emploi, les salaires et les retraites !

MANIFESTATIONS :

A VALENCE 14H30 Place du Champ de Mars

A MONTELMAR 14H30 devant le Théâtre

# LETTRE OUVERTE



Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,  
Mesdames et messieurs les députés,  
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Le 9 septembre 2010



Les salariés se sont mobilisés dans des proportions exceptionnelles le 7 septembre 2010 à l'appel des organisations syndicales. Le caractère injuste et inefficace de la réforme des retraites à l'examen en ce moment au parlement malgré nos protestations est à l'origine du conflit en cours. Cette réforme va aggraver les inégalités sans répondre aux enjeux de long terme. La méthode utilisée qui a consisté pour l'essentiel à recevoir les syndicats sans jamais réellement les entendre a contribué à accroître les tensions.



Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendus.



Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés, et plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.



Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail.



Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés.

Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat.

Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables. Cette réforme est donc inacceptable.



Pour toutes ces raisons, au nom des salariés nous vous demandons solennellement d'entendre le point de vue des organisations syndicales dans la perspective de définir un ensemble de mesures justes et efficaces pour assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Dans ce contexte le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité.

Bernard THIBAUT  
Secrétaire général de la CGT

François CHEREQUE  
Secrétaire général de la Cfdt

Jacques VOISIN  
Président de la CFTC

Bernard VAN CRAEYNEST  
Président de la CFE-CGC

Alain OLIVE  
Secrétaire général de l'UNSA

Bernadette GROISON  
Secrétaire générale de la FSU

Annick COUPE  
Porte-parole de UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

